



Vol de chaussure a l'étalage qu'est ce que je risque ?

Par **Nightwish60**, le **22/06/2013** à **01:36**

Bonsoir

J'ai été prise a la halle aux chaussures pr avoir échanger ma paire usager contre une paire neuve la chaussure a sonner suis rentrer ds le magasin ils ont appeler la police municipale qui ont été très gentil ms m'ont fait la moral normal le magasin ma fait payer la paire 39,90e ont garder le ticket de caisse et rempli une lettre plainte

J'ai des antécédents comme consommatrice de cannabis simplement jamais de vol ou autre j'aimerais savoir ce que je risque pour un montant si dérisoire et étant donner que j'ai reconnu mon actes et payer ma dette ... Amende casier classé sans suite.... Quel est la plus grosse probabilité selon vous suis extrêmement angoisser et honteuse svp qu'est ce que je risque ?merci

Par **amajuris**, le **22/06/2013** à **09:47**

bjr,

impossible de répondre à votre question sachant que vous devez être déjà fiché pour d'autres infractions.

ce qui est sur c'est que l'infraction de vol est constituée même si vous avez payé les chaussures.

cdt

Par **Nightwish60**, le **22/06/2013** à **10:05**

Dc mes antécédents mm s'ils n'ont rien a voir avec le vol risque de jouer ds la balance ?

Par **alterego**, le **22/06/2013** à **10:16**

Bonjour,

Il n'est jamais bon de cumuler les méfaits, même la peine purgée, le Tribunal évoque toujours les antécédents.

Cordialement

Par **amajuris**, le **22/06/2013** à **10:20**

bien sur c'est pour cette raison qu'il existe des fichiers.

la sanction n'est en principe pas la même si la personne concernée n' a jamais commis d'infraction pénale par rapport à celle déjà connue des services de police pour des faits délictueux.

mais en la matière rien n'est sur.

Par **Nightwish60**, le **22/06/2013** à **11:27**

Ok dc je ne doit pas m'attendre a ne pas avoir de suite je suppose :S

Par **citoyenalpha**, le **24/06/2013** à **06:43**

Bonjour

effectivement vous serez chanceuse si aucune suite n'est donnée.

Le vol est puni d'une peine d'emprisonnement et d'une amende. Je n'ai pas l'impression que vous compreniez qu'à force de commettre des infractions vous risquez de vous retrouver dans une cellule. Il sera trop tard pour dire je ne savais pas...

un petit conseil rentrer dans le rang c'est le meilleur moyen de dormir tranquille.

Restant à votre disposition.

Par **alterego**, le **24/06/2013 à 12:33**

Bonjour,

Faites votre le conseil de **citoyenalpha** ou préparez-vous à connaître une vie de galère.
Entre les deux il n'y a pas photo et chaque fois la pente est plus difficile à remonter.

Cordialement

Par **Nightwish60**, le **24/06/2013 à 16:01**

Conseil bien pris en compte Chui pas une délinquante c'était une simple erreur j'espère ne pas être sanctionner trop rudement tout de même ... :S

Par **citoyenalpha**, le **24/06/2013 à 16:49**

Attention un délinquant est une personne ayant réalisé un délit.

Le vol est un délit

Vous avez avoué avoir réalisé un vol

Vous êtes donc bien une délinquante.

Enfin l'important est que vous vous responsabilisez et compreniez que si vous ne respectez pas la loi à plusieurs reprises les magistrats se montreront sévères. Alors tant que vous vous reprenez cela me va.

Restant à votre disposition.

Par **Nightwish60**, le **24/06/2013 à 19:35**

Ça me servira de leçon c sur ...